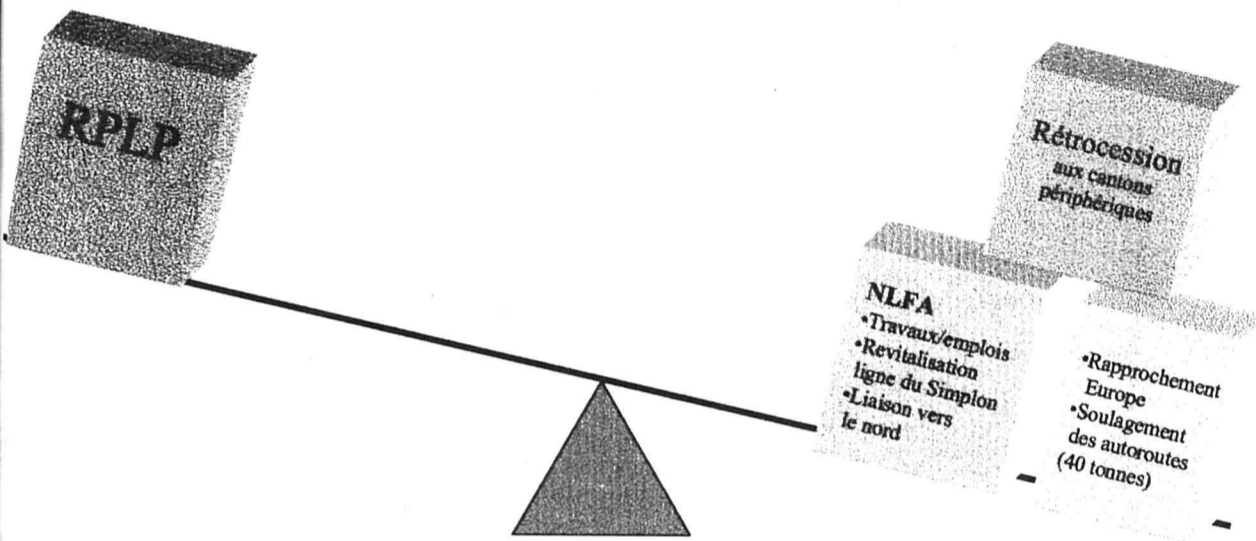


Grand Conseil

## Passionnante session

### Appréciation de la RPLP pour le Valais



La RPLP fut vivement discutée au Parlement valaisan.

En trois jours le Grand Conseil valaisan a abordé des sujets chauds et fait preuve de détermination.

D'un débat sur la RPLP à la retraite des magistrats, du casino de Saxon à la nouvelle planification hospitalière, de la famille au système électoral des conseillers aux Etats, le Parlement a eu droit à un menu divers.

Débat très vif sur la RPLP où les députés, selon Fabienne Bernard, semblaient tous être des conseillers nationaux!

En effet, ce sujet fédéral devait-il ou non être débattu selon la résolution demandée par des députés de tous les groupes politiques?

Les uns estimaient qu'il ne fallait rien recommander, d'autres, au contraire, au vu des intérêts valaisans en jeu, invitaient leurs collègues à appeler le peuple valaisan à dire oui à cette RPLP.

Enfin, il a été calculé que la hausse des prix de 19% induite par la redevance est compensée par une amélioration d'environ 18% de la productivité liée à la possibilité qui est donnée d'utiliser des camions de 40 tonnes. En terme net, l'augmentation du coût s'élèverait à 1%.

#### La retraite des magistrats sous la loupe

Le Grand Conseil a renvoyé à la première commission l'étude de la retraite des magistrats. Des privilèges inadmissibles étaient résultés d'une pratique laxiste du système de retraite de 50 magistrats valaisans.

Suite en page 2

### Le point de vue de DANY PERRUCHOU

## La redevance poids lourds: une taxe nécessaire et acceptable

Il serait illusoire de prétendre que les infrastructures de transports sont satisfaisantes en Suisse. Bien au contraire. Nous avons pris un certain retard qu'il faudra combler par la réalisation des grands projets ferroviaires de même que par des travaux d'entretien et de construction du réseau routier.

D'autre part, la Suisse bénéficie des meilleures conditions pour devenir une plaque tournante importante du transport des personnes et du réseau ferroviaire en Europe. Cela pour le bien de toute notre économie.

Cette redevance permet donc de couvrir les coûts du trafic et, par la politique des grands travaux, de créer de nombreux emplois. Elle en assumera d'autres à long terme.

Une taxe écologique ensuite.

Cette taxe sera prélevée en fonction du poids total des camions et des distances parcourues. Dès lors, les transporteurs auront tout intérêt à utiliser le rail pour traverser notre pays. Sans cette redevance, l'admission des véhicules de 40 tonnes provoquera un accroissement du trafic que notre réseau routier même aménagé ne pourra pas absorber.

Est-elle acceptable pour notre économie?

A cet effet, il y a lieu de relever que le trafic des transports publics et le trafic agricole sont exonérés, que celui des personnes bénéficie d'un régime allégé. De plus, liée aux kilomètres transportés, cette taxe devrait inciter les camionneurs à réduire autant que possible les trajets à vide.

Cette taxe, proportionnelle aux distances parcourues, favorise les transports locaux occasionnels qui aujourd'hui sont frappés d'une taxe forfaitaire, au même titre qu'un gros transporteur roulant régulièrement.

Enfin, il a été calculé que la hausse des prix de 19% induite par la redevance est compensée par une amélioration d'environ 18% de la productivité liée à la possibilité qui est donnée d'utiliser des camions de 40 tonnes.

En terme net, l'augmentation du coût s'élèverait à 1%.

Une chance pour le Valais

Notre canton a une faible capacité financière. Sa marge d'autofinancement dépend largement de la Confédération. Un tiers de cette taxe, soit 500 millions, sera distribué aux cantons pour couvrir les frais du trafic routier.

Les deux autres tiers constituent la principale base du financement des grands projets ferroviaires dont le tunnel du Lötschberg.

En outre, le Valais, canton touristique par excellence a tout intérêt que la politique des transports couvre les besoins en mobilité des personnes, en tenant compte de la protection de l'environnement. D'autre part, l'étude commandée par ailleurs par le Conseil d'Etat du canton du Valais a démontré que pour le canton, il y avait un gain d'environ 50 millions, si la taxe était acceptée.

La politique suisse des transports a besoin de moyens. La redevance poids lourds me paraît plus juste et plus équitable que l'impôt qui devra, à défaut de taxes, inéluctablement assurer les objectifs avoués.

#### CASINO

### Remous à Saxon

Le Casino de Saxon a provoqué l'intérêt du Grand Conseil et surtout a obligé le Conseil d'Etat à donner des précisions qu'il voulait garder pour lui. La décision des députés a provoqué une vive réaction de la commune et va jeter à nouveau les dés dans ce dossier peu clair et traité rapidement par le Grand Conseil.

pp. 2-3-6

#### POPULATION

### Fully bientôt 6000

La population valaisanne croît faiblement il est vrai mais aujourd'hui le cap des 270 000 habitants est franchi. Il est intéressant de noter l'évolution démographique dans quelques localités. La commune de Fully sera bientôt à la barre des 6000 habitants.

p. 4

#### ECONOMIE

### L'Etat est-il réformable?

Alors que l'ensemble de l'économie se réforme, s'auto-analyse, se restructure, les administrations publiques ont une peine infinie à revoir leurs comportements, leurs habitudes en un mot à s'adapter à un monde qui change.

Est-ce inéluctable?

p. 5

#### ENTREMONT-MARTIGNY

### Des mariés, des mariés

La saison de fin de l'été semble convenir aux jeunes couples qui profitent de cette période estivale qui se termine pour convoquer. Après deux conseillers communaux en Entremont, c'est au tour d'un conseiller général et de musiciens de trouver le chemin du bonheur.

p. 8

#### PRDV

## Liberté de vote à la RPLP et 2x NON pour les initiatives

Réunis à Vétroz sous la présidence de M. Claude Oreiller quelque cinquante délégués ont formulé les recommandations de vote du PRDV pour le 27 septembre.

A la suite des rapports de MM. Jacques-Roland Coudray, parlant de l'initiative pour l'abaissement de l'âge de l'AVS et de M. Jean-Yves Clivaz présentant l'initiative dite des «petits paysans» le PRDV recommande, à l'unanimité, de dire NON à ces initiatives.

#### RPLP

Un débat a précédé la recom-

mandation de vote sur la RPLP.

Il mettait aux prises MM. Claude Oreiller, député, Nicolas Mayor, délégué aux transports, pour et Cyrano Vouillamoz, député et Erich Constantin, transporteur.

Un débat de haute tenue suivi d'un échange animé avec la salle, a finalement permis de dégager la solution intermédiaire évitant aux partisans et adversaires de la RPLP de se départager.

Le PRDV laisse, sur cet objet, la liberté de vote.

# GRAND CONSEIL

## Passionnante session

Suite de la 1<sup>re</sup> page

Si tous le monde admet le cas particulier des conseillers d'Etat, en revanche pour les autres magistrats il n'y a pas lieu de faire des cas particuliers.

Bien tardivement, le président de la commission, M. Albert Bétrisey (PRD) a été suivi. Minorisé en commission, il a finalement été entendu par le Grand Conseil et tout sera revu selon des principes d'équité et où le système du droit acquis ne sera pas le dogme indiscuté.

### Conseil des Etats

A une année de l'élection au Conseil des Etats, une motion Thierry Fort (PRD) acceptée dans un premier temps par le Grand Conseil, a été revue au vote sur l'opportunité.

Malgré un plaidoyer convaincant sur l'introduction d'un système permettant l'élection assurée d'un Haut et d'un Bas-Valaisan, les députés ont préféré garder

### Le système actuel

L'esprit partisan et l'électoratisme ont passablement gagné les esprits lors de ce débat.

Gageons que si en 1999 le Bas-Valais obtient, par exemple, deux conseillers aux Etats, on rediscutera de la motion Fort.

### Saxon

Un moment fort fut la discussion sur la loi sur la police du commerce revisitée en relation avec la perception d'un impôt sur les gains des casinos.

En l'occurrence seul le casino de Saxon fait l'objet de ce prélèvement.

Mais entre l'autorisation de 1996 et la loi revisitée, il s'est passé beaucoup de choses. (Voir page 3 et 6)

Le Grand Conseil a voté des dispositions permettant de prélever jusqu'à 70%! Les produits bruts des gains, ce qui représentera pour l'an pro-

chain Fr. 10 mios de plus pour la caisse de l'Etat.

En revanche les députés n'ont pas admis de restituer une partie de ce prélèvement à la commune de Saxon. Celle-ci est détentrice de l'autorisation et peut donc obtenir par d'autres biais les fonds qu'elle veut prélever.

Les députés se retrouveront deux jours en cette fin septembre.

Ry

## Hôpitaux: inquiétude

Les députés du district de Martigny et Entremont P.A. Herren Marie-Jeanne Gard Meichtry - Fabienne Bernard et Maurice Tornay sont inquiets.

Dans une résolution, ils font état que la presse a largement fait écho des travaux relatifs à la création d'un hôpital multi-site. Le Grand Conseil n'a pour le moment pas été tenu au courant de l'évolution de la situation.

L'article 108 de la loi sur la santé publique dit:

«que le Grand Conseil est compétent pour toute décision relative à la création d'établissements sanitaires cantonaux ou à la modification du statut de ceux existant. L'organisation de ces établissements est réglée par le Conseil d'Etat.»

Par analogie, il est évident que toutes modifications relatives aux

disciplines médicales cantonales doivent faire l'objet d'une décision du Grand Conseil et nous souhaitons avoir l'assurance qu'il en sera ainsi.

D'autre part, l'article 95 de la même loi sur la santé donne mission au Conseil d'Etat:

«de définir périodiquement, par la planification, sa politique sanitaire et d'en informer tous les quatre ans au moins le Grand Conseil».

La présentation du dernier rapport date du début de la précédente période législative, c'est pourquoi nous demandons que dans les plus brefs délais à savoir à l'occasion de la prochaine session, le Conseil d'Etat remplisse sa mission auprès du Parlement par la présentation d'un rapport.

Du côté de Sierre, même inquiétude. M. Peter Bodenmann n'a pas apporté pour l'heure de précision en attente de rapports d'experts. Mais une synergie hospitalière est indispensable a-t-il réaffirmé.

### COMMUNE DE SION: MISE AU CONCOURS

La Municipalité de Sion met au concours, pour son service médical scolaire et psychopédagogique, un poste de

#### psychologue à temps partiel

**Formation:** Licence ou diplôme en psychologie; — expérience de travail en milieu scolaire.

**Traitement:** selon dispositions légales en vigueur.

**Entrée en fonctions:** le 2 novembre 1998.

**Domiciliation:** Commune de Sion.

Les offres de services manuscrites avec curriculum vitae, photo, copies de diplômes et de certificats doivent être adressées, jusqu'au 2 octobre 1998, à la Direction des écoles, rue Saint-Guérin 3, à Sion.

Sion, le 11 septembre 1998.

L'administration municipale.

036-487156

ing.dipl. **FUST** ELECTRO-MENAGER **www.fust.ch** Achetez aujourd'hui, voyagez demain!  
 Consultez notre site Internet **SHOPPING BONUS CARD**

### Votre spécialiste en lave-linges

**Pour la buanderie**  
  
 Vous économisez Fr. 421.-  
 Location par mois 98.-  
**2120-1699.-**  
**V-Zug Adora N**  
 Lave-linge robuste, de qualité et de fabrication suisse.  
 • Capacité 5 kg • 400-1000 t/min • 8 programmes principaux et progr. complémentaires • Consom. minimales d'eau et d'électricité • H/L/P 85/59,5/60 cm

**Pour la salle de bains**  
**NOVAMATIC**  
  
 Location par mois 43.-  
**SEULEMENT 699.-**  
**Novamatic WA 60-T**  
 Lave-linge facile à utiliser, petit format et en plus très économique.  
 • Capacité 5 kg • 12 programmes  
 • Consommation d'eau 40 l  
 • H/L/P 69,5/51/40 cm

**FUST Service Top:**  
 Consultation à domicile, livraison et branchement par les professionnels FUST. Demandez notre offre de permutation.  
 Garantie du prix le plus bas (remboursement si vous trouvez ailleurs, dans les 5 jours, le même appareil à un prix officiel plus bas)

**Grand choix:**  
 Lave-linges pour les appartements en location, les maisons individuelles et plurifamiliales, la salle de bains et la buanderie. Peu encombrants, sur roulettes, à brancher partout.

Villeneuve, Centre Riviera 021 / 967 33 50  
 Martigny, Marché PAM, rte de Fully 027 / 721 73 90  
 Vevey, 11, rue du Simplon (ex-Schild) 021 / 925 70 35  
 Vevey, rue de la Madeleine 37 021 / 921 70 51  
 Réparation rapide et remplacement immédiat d'appareils 0800 559 111  
 Toutes les produits proposés sont également disponibles chez l'EURO-FUST, Rte Cantonale 2, Conthey tél. 027 / 345 39 85

Votre entreprise de travaux publics



en Valais depuis 1925

**LOSINGER SION SA**  
 Siège social: Sion  
 Succursales:  
 • Massongex  
 • Niedergesteln

**LOSINGER**

### ER inf mont 210 AVIS DE TIR 528/98

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	25.09.98	1000-1600
Lundi	28.09.98	0900-1800
Mardi	29.09.98	0800-2400
Mercredi	30.09.98	0800-1800
Jeudi	01.10.98	0800-2400
Vendredi	02.10.98	0800-1500
Lundi	05.10.98	0900-1800
Mardi	06.10.98	0800-2400
Mercredi	07.10.98	0800-1800
Jeudi	08.10.98	0800-2400
Vendredi	09.10.98	0800-1500
Lundi	12.10.98	0900-1800
Mardi	13.10.98	0800-2400
Mercredi	14.10.98	0800-1200

Place de tir - Zone des positions: Mandelon 3105.16

Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 283.

CN 1: 25 000, feuille 1326.  
 599000/108000 - Pt 2736 - Pt 2979, Mt-Rouge - Pt 2997, Pic d'Arzinol - Pt 1872 - Pt 1946 - 597250/108/700 - Pt 2031,6 598250/109000 - 599000/108000.

Centre de gravité: 598000/108000.

Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au 027 / 203 35 31.

Armes: Grenades / Fass / Pz F / Pist / Mitr, Lm 8,1 cm, Lanc 6 cm.

Altitude maximale de la trajectoire: 4500 m s/mr.

Vendredi	25.09.98	1000-1600
Lundi	28.09.98	0900-1800
Mardi	29.09.98	0800-2400
Mercredi	30.09.98	0800-2400
Jeudi	01.10.98	0800-1800
Vendredi	02.10.98	0800-1600
Lundi	05.10.98	0900-1800
Mardi	06.10.98	0800-2400
Mercredi	07.10.98	0800-2400
Jeudi	08.10.98	0800-1800
Vendredi	09.10.98	0800-1600
Lundi	12.10.98	0900-1800
Mardi	13.10.98	0800-2400
Mercredi	14.10.98	0800-1800
Jeudi	15.10.98	0800-2400
Vendredi	16.10.98	0800-1800

Place de tir - Zone des positions: Ferpècle, 3105.05.

Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 283.

Grande Dent de Vésivi - Dent de Perroc - Pointe des Genevois Pt 3112 - Glacier du Mont Miné - Glacier de Ferpècle - Pt 2640 Pt 2415 - Bricola (exclu) - Pt 1984 - Grande Dent de Vésivi.

Centre de gravité: 609000 / 099000.

Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au tél. (027) 205 66 20.

Armes: lm 8,1 cm, fass, mitr, Pz F, mortier 6 cm, grenades.

Altitude maximale de la trajectoire: 4500 m s/mr.

Vendredi	25.09.98	1000-1600
Lundi	28.09.98	0900-1800
Mardi	29.09.98	0800-2400
Mercredi	30.09.98	0600-1800
Jeudi	01.10.98	0600-2400
Vendredi	02.10.98	0800-1600
Lundi	05.10.98	0900-1800
Mardi	06.10.98	0600-2400
Mercredi	07.10.98	0600-1800
Jeudi	08.10.98	0800-2400
Vendredi	09.10.98	0600-1600
Lundi	12.10.98	0900-1800
Mardi	13.10.98	0600-1800

Place de tir - Zone des positions: Prélet, 3105.07.

Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 283.

Pointe du Prélet - Pt 2972 - Pt 2105 - Pt 2082 - Tsarmette Pt 3077.7 - Pointe du Prélet.

Centre de gravité: 607500 / 106500.

Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au tél. (027) 205 66 20.

Armes: lm 8,1 cm, fass, mitr, Pz F, mortier 6 cm, grenades.

Altitude maximale de la trajectoire: 4500 m s/mr.

Mise en garde

Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés



Informations concernant les tirs:

Jusqu'au 24.9.98: tél. (027) 205 66 20.

Dès le 25.9.98, Renseignements auprès de la troupe: tél. (024) 486 93 02

Bureau régional de renseignements: tél. (027) 203 35 31.

Sion, le 14.8.98

Le commandement: Secteur d'instruction 31

219-163760



Georges Wolinski, le célèbre dessinateur de presse français était l'invité du Club de la presse, ce dernier mardi. Humour décapant, Wolinski a charmé les auditeurs et n'a pas oublié le Valais.

# Ah! Saxon

On se réjouissait tous, après 120 ans le Casino de Saxon ouvrait à nouveau ses portes.

Un groupe de promoteurs avait racheté l'immeuble, investi, fait une demande d'autorisation d'exploiter des jeux.

La Commune, présence indispensable selon la loi, avait reçu l'autorisation.

Et, après deux ans d'exploitation le Casino de Saxon encaissait, pour 1988, Fr. 18 mios de recettes brutes.

Mais voilà, il fallait une loi au 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour valider, pour cinq ans, cette autorisation, d'ici que la Confédération légifère dans ce domaine.

Et c'est la foire d'empoigne.

L'on apprend finalement que la commune n'est que le prête-nom de cette exploitation.

Que tout le pouvoir pendant deux ans et demi d'activité était en mains des privés.

Que le Conseil d'Etat a homologué conventions et statuts permettant ce transfert de pouvoir à une société privée ce qui est contraire à l'esprit de la loi.

Pendant ces deux ans et demi la société des privés a gagné Fr. 33 mios. alors que la commune, elle, détentrice de l'autorisation n'a encaissé que Fr. 300 000.— de taxes et l'Etat Fr.3 mios.

Pendant ce temps, les investissements initiaux des privés étaient remboursés et deux administrateurs encaissaient plus de Fr. 7 mios.

Qu'on se comprenne bien, le risque, l'idée, les investissements sont le fait des privés et il est juste qu'ils en tirent un profit légitime même au-dessus de la moyenne mais que pouvaient-ils faire sans l'autorisation communale? Rien.

Dans ce dossier, l'Etat du Valais a commis d'énormes fautes et si elles sont volontaires c'est un nouveau scandale qui se profile.

Car, comment sur la base d'une autorisation publique délivrée à une commune, des privés peuvent encaisser plus de 90% des gains mettant la commune en situation de dépôt de bilan.

Sulfureux.

(voir également en page 6)

DAR



## PRD Martigny

Le Parti Radical Démocratique de Martigny, invite les membres sympathisants à participer à son assemblée générale, le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1998 à 20 heures à la salle de l'Hôtel de Ville à Martigny

Ordre du jour:

1. souhait de bienvenue
  2. rapport présidentiel
  3. renouvellement du comité, nominations statutaires
  4. affaires communales par M. Pierre Crittin président de la commune
  5. informations. Hôpital de Martigny par MM. Pierre Ançay et Gilbert Bellani
  6. divers
  7. verre de l'amitié
- Cordiale invitation

## Vendanges: rejet du TF

La limite de 1,2 kg de raisin au mètre carré pour le goron sera applicable pour les vendanges qui débiteront le 18 de ce mois en Valais. En effet, la IIe Cour de droit public du Tribunal fédéral vient de rejeter l'effet suspensif demandé dans le recours introduit par un citoyen de Saint-Pierre-des-Clages contre l'arrêté de l'Organisation professionnelle de l'économie viti-vinicole valaisanne (OPEVAL) fixant les limites quantitatives de production des catégories II et III pour les vendanges 1998. Dans cette affaire, le Conseil d'Etat valaisan avait déjà, le 2 septembre dernier, refusé d'entrer en matière sur un recours formé par la même personne qui s'était également adressée au Tribunal cantonal; celui-ci avait déclaré le recours irrecevable le 24 août dernier. Quant à la procédure de recours de droit public devant la Haute Cour, elle est reprise.

## Trente entreprises valaisannes

# s'unissent pour promouvoir leur canton

Réunis ce mercredi 16 septembre à Uvrier, 30 entreprises valaisannes se sont officiellement constituées en coopérative afin d'assurer la promotion de leurs produits. Baptisée ValVision: Valais, Espaces et Découvertes, cette coopérative est présidée par Me. Dominique Sierro et sera implantée sur le site commercial d'Uvrier. Elle permettra aux touristes et aux autochtones de découvrir le Valais sous ses multiples aspects: produits du terroir, art, artisanat, culture et gastronomie.

Ainsi, au travers d'une initiati-

ve privée, le canton du Valais se dote d'un concept de promotion innovateur. «Ce qui constitue la grande originalité de ValVision, c'est son caractère interactif: réunir les efforts particuliers de chacun afin de créer une synergie interdisciplinaire est indispensable à l'heure où les moyens financiers de chaque partenaire est limité» a souligné Me. Sierro.

ValVision proposera deux types d'espaces à ses visiteurs: une salle d'expositions et d'animations, une salle de dégustation et de vente, le tout animé de façon ponctuelle par les coo-

pérateurs, en étroite collaboration avec une équipe de professionnels.

ValVision bénéficiera pour sa réalisation du soutien de la Confédération et du canton par l'octroi d'un Crédit LIM, ainsi que du soutien de Sodeval. La coopérative peut compter actuellement sur trente partenaires, mais prévoit de regrouper environ 80 entreprises pour son ouverture.

ValVision, qui ouvrira ses portes en février 1999, permettra la création, d'une dizaine de postes de travail et attend quelque 55 000 visiteurs par année.

## RENCONTRE ENTRE GOUVERNEMENTS CANTONAUX

### Le CE fribourgeois hôte du Valais

Les membres du Conseil d'Etat du canton de Fribourg, accompagnés de leurs épouses et du chancelier, conduits par leur président, le conseiller d'Etat Augustin Macheret, ont été les hôtes, jeudi et vendredi, du Conseil d'Etat du canton du Valais. Cette visite, qui fait suite à la venue du Conseil d'Etat valaisan dans le canton de Fribourg en juin 1997, s'inscrit dans le cadre des rencontres traditionnelles et périodiques entre les gouvernements cantonaux.

## Radiographie

Après avoir analysé en détail la situation des établissements de détention et d'internement valaisans, deux experts vaudois parviennent à la conclusion qu'un effort non négligeable et constant a été entrepris ces dernières années pour y améliorer les conditions d'incarcération. Néanmoins, en matière de médecine pénitentiaire, les auteurs de l'expertise, Patrice Mangin, professeur ordinaire de médecine légale à la Faculté de médecine de Lausanne, et Bruno Gravier, médecin responsable du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires des Hospices cantonaux vaudois, signalent que le retard et l'insuffisance des infrastructures et des possibilités thérapeutiques apparaissent encore comme importantes, compte tenu des exigences actuelles en la matière.



Le Seigneur est mon berger je n'ai manqué de rien.

Son épouse:  
Andrée MORET-DÉFAYES;

Ses enfants:  
Arlette MORET;  
Claudine et Gianni MORET-BONAFIGLIA;

Ses petits-enfants:  
Sandra et Laurent;

Son frère, son beau-frère, ses belles-sœurs, ses neveux et nièces; ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le chagrin de faire part du décès de

### Monsieur ROGER MORET

1913

survenu à son domicile, dans la paix du Seigneur, entouré des siens.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



L'Administration communale de Martigny

a le regret de faire part du décès de

### Monsieur ROGER MORET

1913

Ancien président de la Commission scolaire

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité de la famille.

## Tout le Valais sur Internet

Grâce à la «Plate-forme information Valais» (adresse: <http://www.valaisinfo.ch>) présentée aux médias mardi, au Restoroute de Martigny, le Valais dispose désormais d'un site Internet visant à fournir sur le réseau mondial la banque de données la plus complète possible sur Canton. Développé dans un premier temps dans le secteur touristique, ce site a maintenant été complété par des renseignements en provenance de l'Etat du Valais. Suivra ultérieurement l'information venant des régions socio-économiques, des milieux agricoles ainsi que sur la zone transfrontalière «Valais-Val d'Aoste». Cette plate-forme s'inscrit dans les plans d'action de la Promotion économique cantonale. Le Conseil d'Etat en a fait l'un de ses neuf projets prioritaires dans le cadre de sa démarche de redéploiement et de réorientation de la politique valaisanne en faveur de l'économie et de l'emploi.

## CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»  
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy  
Rédaction - Administration:  
11, r. du Grand-Verger (1<sup>er</sup> étage), 1920 Martigny  
Case postale 216 - CCP 19-58-3  
☎ rédaction (027) 722 65 76 - fax 722 49 18  
Service de publicité: Publicitas,  
Agence de Martigny, rue du Rhône 4,  
☎ (027) 722 10 48 - fax (027) 722 52 78  
Service Confédéré, 1920 Martigny  
☎ (027) 722 56 27 - fax (027) 722 15 17  
Succursale de Sion, avenue de la Gare 25,  
☎ (027) 329 51 51 - fax (027) 323 57 60  
Composition:  
Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny  
Téléfax 722 04 75  
Impression:  
Impress SA, Sierre

# Communes

## au fil du Rhône

# FULLY

### Fully au-dessus de la moyenne cantonale

La population valaisanne croît. Fin de 1996, on comptait 272 000 habitants avec une croissance de 0,4%. Dans le district de Martigny cette croissance était nulle. Fully, elle, voit sa population atteindre 5637 avec une croissance de 0,9%. A ce rythme, dans quelques années, Fully devrait atteindre 6000 habitants.

District de Martigny	33 227	171	-236	33 222	-5	-0.0%
Bovernier	740	11	-13	739	-1	-0.1%
Charrat	1 047	-2	11	1 059	12	1.1%
<b>Fully</b>	<b>5 585</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>5 637</b>	<b>52</b>	<b>0.9%</b>
Iséables	1 013	-9	-5	999	-14	-1.4%
Leytron	1 013	7	-27	2 087	-17	-0.8%
Martigny	14 161	97	-183	14 112	-49	-0.3%
Martigny-Combe	1 579	10	19	1 614	35	2.2%
Riddes	2 161	6	-79	2 092	-69	-3.2%
Saillon	1 417	13	23	1 455	38	2.7%
Saxon	3 305	5	1	3 314	9	0.3%
Trient	115	—	-1	114	-1	-0.9%

### Michel Carron en colère

Michel Carron, protagoniste dans le fameux dossier Dorsaz, vient de publier un ouvrage intitulé «les Raisons de la colère» dans lequel il explique ses quatorze ans de lutte, d'abord contre le financier Jean Dorsaz ensuite contre la BCV, la justice et le pouvoir politique.

Un témoignage qui se lit d'un trait, passionnant, qui résume bien les arcanes du pouvoir en Valais et les difficultés d'un homme seul en lutte contre un système.

Aux Editions à la Carte à Sierre et dans toutes les librairies

### Terrain de Charnot - Un nouveau round

La vente des terrains de Charnot, propriété de M. Laurent Thétaz et que devait acquérir la commune de Fully connaît un nouveau développement.

M. Thétaz a obtenu gain de cause sur les dédommagements liés à la non vente de ses terrains.

Près d'un million de francs, c'est le montant que devrait payer la commune de Fully actuellement, avant d'acquérir des terrains qui en valent Fr. 2 millions.

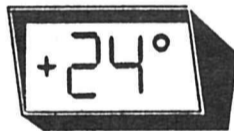
Arrangement ou encore un round judiciaire?

La Municipalité de Fully se prononcera ces prochains jours.

Imprimés en tout genre en noir et en couleurs  
**Typo-offset Cassaz-Montfort SA**  
 Martigny  
 ☎ (027) 722 21 19  
 Fax (027) 722 04 75

### Enseignes lumineuses - MARET Néon

- Eclairage sur mesure
- Filets néon
- Réparations toutes marques
- Devis sans engagement



Chez le fabricant  
 Le meilleur rapport  
 qualité - prix

FULLY - Tél. (027) 746 32 41 - Fax (027) 746 14 83

### La solution pour un chauffage économique!

Une pompe à chaleur STIEBEL ELTRON, consommant de l'énergie gratuite «l'air» ou «l'eau».

Nous sommes volontiers à votre disposition, sans aucun engagement de votre part, pour vous faire parvenir une offre.

Plus de 650 installations en service - Exposition permanente



### Pellouchoud & Cie

Electricité - Chauffage - Pompes à chaleur - App. ménagers - T+T  
 Listes de mariage - Service officiel STIEBEL ELTRON et AEG  
 1926 FULLY Tél. (027) 746 31 41 - Fax (027) 746 36 03

Amoureux du bon vin...

Thétaz n'est pas que pour le Fullerain!



FAMILLE LAURENT THÉTAZ  
 1926 FULLY Tél. (027) 746 13 27

### DEC

MAÇONNERIE + GÉNIE CIVIL

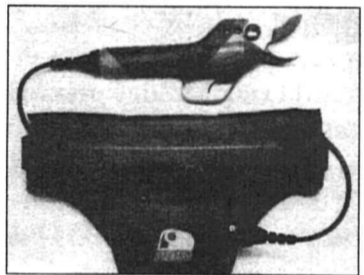
Roland Dorsaz Tél. bureau 027 / 746 35 00  
 Case postale 56 Tél. privé 027 / 746 37 81  
 Route de la Gare Natel 079 / 447 43 21  
 1926 FULLY Fax 027 / 746 35 15

### DEC

Chapes & Isolations

### SÉCATEUR ÉLECTRONIQUE PELLENC 2000

La nouvelle génération d'outil pour la taille arboricole et viticole!



- plus de puissance
- plus de rapidité
- moins de poids

Distribution - Vente - Service



Route Cantonale - 1906 Charrat - Tél. 027/7461333 - Fax 027/7463369

Banque Cantonale du Valais  
Walliser Kantonalbank

Documents confidentiels à retourner après décollage

**CONFIDENTIEL**

Extrait du pv de la  
Séance 1994/11 du comité de banque  
du 29 mai 1994

Préambule  
M. le Président informe que M. Grand a été excusé pour la séance du 28 mars 1994 avec M. Wyer. Au cours de cette réunion il a été débattu de l'affaire Jean Dorsaz et de M. Michel Carron.

**PREAVIS AU COMITE DE BANQUE DE LA BCV**

Ce livre se fonde sur une réalité valaisanne. Et tout ce qu'il relate s'est passé, et se passe encore. En d'autres termes, ce livre est autobiographique. C'est le vécu d'un homme coriace qui se bat avec force et ténacité depuis 14 ans dans les coulisses d'une affaire d'Etat.

Avis donc au lecteur qui présume que tous les juges sont forcément des gens intègres, que tous nos édiles ne pensent qu'à l'intérêt public et que toutes nos banques respectent leurs clients. Ce livre se fonde sur des documents authentiques.

Et toute ressemblance avec des personnages ou des faits réels est loin d'être fortuite.

Photo: Sacha Bittel  
Maquette: Florian Luisier

LES RAISONS DE LA COLERE

Michel Carron

Les méandres de l'affaire BCVs-Dorsaz

"Le Wallisergate"

ANALYSE

FONCTION PUBLIQUE

EN BREF

Syna Fusion syndicale

Le monde du travail est en pleine transformation. Nous le savons tous. Ce qui est nouveau, c'est que les changements permanents se succèdent à un rythme de plus en plus élevé, et que les personnes sont soumises dans le monde du travail à une très forte pression visant à leur adaptation. Les syndicats, en tant qu'organisations centennaires de la base, n'ont pas toujours été confrontés à ces défis par le passé. Leurs méthodes de travail et leurs structures étaient beaucoup plus orientées vers les questions de la société industrielle.

Avec les nouvelles technologies de l'ère de l'information, le monde du travail a été profondément bouleversé. Les travailleuses et les travailleurs sont soumis à un constant processus d'adaptation et d'apprentissage, leurs besoins de poser des repères sont grands. Devant cette situation, la FCTC, la FCOM, l'USSA et le SAG ont décidé de prendre un nouveau chemin, de mettre sur pied une nouvelle organisation syndicale, SYNA, qui veut façonner le nouveau monde du travail avec punch et influence. En conséquence, notre travail quotidien doit s'orienter selon les besoins des membres, soit 80 000.

La flexibilité est possible

Il est souvent difficile de toucher au statut de la fonction publique. Surtout en Suisse romande, où la moindre remise en question de la mission du fonctionnaire à l'aube du XXIème siècle est immédiatement assimilée à une opération de démolition de notre vénéré Etat social. Comme si tenter de réorganiser l'activité des serviteurs de l'Etat ne pouvait déboucher que sur leur élimination imminente et, par voie de conséquence, sur l'implosion de l'Etat, considéré aujourd'hui comme l'ultime ciment de la société. La confusion entre l'Etat et son administration recèle pourtant un danger fondamental: une bureaucratisation accrue, qui tend à devenir l'unique ressort d'une administration incapable de réfléchir sur son action.

L'identification quasi mystique de l'Etat à son administration a entraîné une véritable paralysie de l'Etat. En voulant maintenir son existence sans se pencher sur ses modes de fonctionnement, ses plus zélés défenseurs ne font, toutefois, que renforcer son inefficacité et l'empêchent d'agir là où il devrait intervenir. Les partisans d'une fonction publique immobile craignent sans doute de devoir changer avec l'Etat... Par leur obstination, ils favoriseront, en fait, l'intrusion de réformes de toute façon nécessaires, et actionnées sous l'impulsion unique de ceux qui veulent à tout prix com-

parer le fonctionnement de l'Etat à celui d'une entreprise privée. Hélas, une illusion en remplacerait une autre et le citoyen n'y retrouverait toujours pas son compte: l'Etat ne peut avoir qu'une vie propre, puisque son utilité et sa force résident justement dans la dynamique différente, par la portée de ses objectifs par exemple, qu'il peut enclencher, en complément de celle des entreprises.

Et les choses s'aggravent quand d'aucuns veulent faire assumer par l'Etat des expériences nouvelles, sans se soucier le moins du monde des capacités financières qu'il a à disposition pour les mettre en oeuvre. Ainsi une diminution du temps de travail sans diminution plus ou moins équivalente du salaire, souvent réclamée aujourd'hui, peut-elle apparaître comme une véritable provocation, dont la charge financière retomberait inévitablement sur le contribuable, déjà fort malmené aujourd'hui. Pourtant, même dans ce secteur, des pistes existent, si l'on veut bien faire preuve d'un peu de souplesse. Il n'est en effet pas inconvenant en soi que l'Etat offre une diminution du temps de travail, si l'affaire est négociée au sein de l'«entreprise», sans «accoucher» d'une norme générale. Mais imposer cette simple condition ne suffit pas: le contribuable devrait percevoir concrètement les effets positifs de la mesure. Aussi pourrait-on imaginer qu'en échange d'une baisse du temps de travail, les heures d'ouverture des guichets soient allongées ou, à tout le moins, que les démarches administratives, toujours longues et fastidieuses, soient réellement facilitées, notamment par un décloisonnement des services. Un tel «deal» réconcilierait peut-être la population avec des fonctionnaires qui apparaissent de plus en plus comme des privilégiés.

Il n'est toutefois pas question que la fonction publique se laisse griser par les appâts d'un faux libéralisme très à la mode. Partout on veut établir le «vrai» prix des prestations de l'Etat, selon les préceptes les plus pointus du «management» moderne. Cette démarche est juste mais une certaine prudence est également requise: que peut penser le citoyen si, comme seul gain de la rationalisation économique, c'est une forte hausse des frais administratifs qu'il doit subir, sans pouvoir réagir? Or que coûte réellement une prestation accomplie par un fon-

ctionnaire de toute façon assis à son bureau et dûment stipendié à la fin du mois? Le marché libre ne fonctionne pas pour toutes les prestations étatiques, financées, directement ou indirectement, par l'impôt, les taxes «affectées» et les émoluments. Les frais administratifs ne peuvent se transformer en une source annexe de revenus pour l'Etat, ni les émoluments s'apparenter à des recettes fiscales. Peut-être que, devant rogner sur ses frais, l'Etat sera moins pressé d'accaparer de nouvelles tâches!

Olivier Meuwly  
vice-directeur USAM

Les vins dans le monde

Depuis 1996, la décroissance des surfaces viticoles dans le monde s'est ralentie. Le recul atteint 1800 ha, soit la surface du vignoble helvétique, à quelques parchets supplémentaires près. Malgré d'importants arrachages aux Etats-Unis et au Mexique à cause des dégâts dus au phylloxéra, l'Amérique est en légère progression. Quant à l'Europe, sa surface viticole a diminué de 52 000 ha.

En revanche, la production n'a cessé d'augmenter depuis 1994. Le rendement général s'est donc amélioré. Les plus grands producteurs mondiaux sont, dans l'ordre, la France, l'Italie et l'Espagne.

La consommation de vin qui n'avait cessé de décroître depuis 1995 a repris, essentiellement grâce à la conquête de nouveaux marchés, en Asie en particulier. En 1996, l'Afrique du Sud a augmenté ses exportations de près de 40%! Dans notre pays, sur deux litres consommés, 1,2 sont importés...

SC

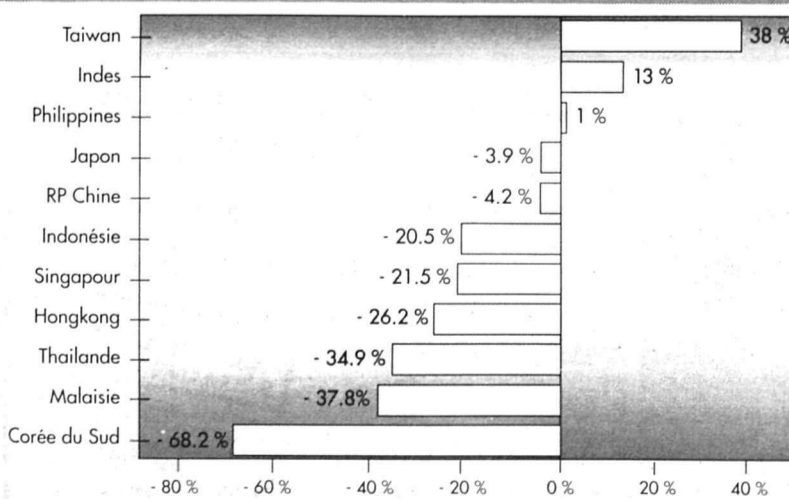
GRAPHIQUE

INDUSTRIE DES MACHINES

Conséquences de la crise asiatique: situation en milieu d'année 1998

Un an après l'apparition de la «grippe asiatique», ses effets affectent maintenant la marche des affaires de l'industrie suisse des machines et peuvent être chiffrés statistiquement de façon très claire. En février et en juillet, le VSM, Société suisse des constructeurs de machines, a mené une enquête auprès des entreprises membres afin de faire le point de la situation.

Taux de variation 1<sup>er</sup> semestre 1998/1<sup>er</sup> semestre 1997  
Exportations suisses de machines vers les pays asiatiques



Pénurie de main-d'œuvre qualifiée

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) a pris acte à sa grande satisfaction de la nouvelle baisse de chômage en Suisse. Une évolution d'autant plus encourageante qu'un grand nombre de jeunes en fin de scolarité sont arrivés sur le marché du travail entre le mois de juillet août. Il est aussi réjouissant de constater que parallèlement à ce recul du nombre de chômeurs, la situation s'est détendue sur le marché des places d'apprentissage.

Mais toute médaille possède un revers: une foule d'entreprises appartenant aux branches les plus diverses peinent à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

Les améliorations constatées depuis des mois sur le marché du travail, substantielles en comparaison européenne, indiquent que de larges secteurs de notre économie ont repris pied. Dans ce contexte, l'USAM prône la plus grande prudence face à des expériences de politique sociale ou économique impliquant une hausse de la fiscalité; elles risqueraient de tuer dans l'oeuf une reprise conjoncturelle encore instable.

La pub progresse

Durant le premier semestre 1998, les annonceurs ont dépensé 1,7 mia de francs en dépenses publicitaires, soit 13,6% de plus qu'en 1997. La télévision et la radio ont le plus profité de cette manne. Les journaux et le teletext ont vu leurs recettes augmenter de 14,2% à 17,8%.

Les recettes publicitaires du cinéma ont reculé de 7% au cours des six premiers mois de l'année.

Près de la moitié de toutes les dépenses publicitaires a bénéficié aux journaux. Les magazines arrivent en deuxième position, suivis par la télévision et les sociétés d'affichage.

Dépenses publicitaires en milliers de francs  
Comparaison janvier-mai 1997/1998

	1997	1998	%
Quotidiens	729 466	833 096	14,2
Périodiques	273 228	277 368	1,5
Périodiques professionnels	84 248	94 650	12,3
TV	195 554	264 521	35,3
Radio	32 120	43 317	35,3
Cinéma	15 881	14 765	-7,0
Téletext	8 462	9 966	17,8
Affichage	160 455	165 860	3,4

Total 1 499 414 1 703 543 13,6

## VOTATIONS FÉDÉRALES

# Non à une initiative qui ne respecte pas la dignité des agriculteurs!

L'introduction de mécanismes correctifs sous la forme de paiements directs de différents types se justifie par le fait que l'agriculture suisse échappe largement aux règles pures de la concurrence et de l'économie de marché.

Les paiements directs, mesures compatibles avec les accords de l'OMC, apportent indéniablement une réponse concrète à cette problématique, car ils complètent le revenu paysan, en visant à rémunérer équitablement les prestations ainsi que les contributions écologiques.

Les paiements directs représentent aujourd'hui un montant qui ascende à quelque 2,5 milliards de francs. Ce montant augmentera même encore durant les prochaines années.

Ces chiffres traduisent la volonté de la Confédération de soutenir activement ce secteur vital de notre économie, en jouant davantage dans le futur la carte du professionnalisme ainsi qu'en respectant mieux les exigences de l'écologie et celles de l'économie de marché.

Toutefois, je réitère ma demande au Conseil fédéral de mieux tenir compte à l'avenir des cultures spéciales (cultures fruitières et maraîchères ainsi que la vigne) dans l'octroi des paiements directs. Les cultures spé-

ciales exigent un traitement différencié par rapport aux autres cultures (les céréales, par exemple). Le seul critère de la surface n'est pas approprié à une prise en considération équitable des cultures spéciales. J'attends une réponse claire à cette demande légitime dans le cadre de l'ordonnance du Conseil fédéral relative à l'application de la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture.

Cela dit, voici 3 raisons qui justifient un refus clair et net de cette initiative Baumann-Denner:

### Trois raisons pour refuser cette initiative

#### 1<sup>o</sup> raison:

Cette initiative, qui met l'accent uniquement sur la culture biologique, met en péril l'agriculture elle-même ainsi que les branches économiques en amont et en aval de l'agriculture. Par conséquent, elle constitue une grave menace sur l'emploi.

Par ailleurs, l'effet pervers de cette initiative conduirait à tolérer l'entrée dans notre pays, à des prix de dumping, de maints produits agricoles qui ne respecteraient pas du tout les normes de la culture biologique.

#### 2<sup>o</sup> raison:

L'article constitutionnel, voté il y a deux ans, prend en considération les soucis écologiques de cette initiative en ne bloquant pas toutefois l'évolution des structures et l'indispensable adaptation aux besoins nouveaux du marché.

Quant au programme «politique agricole 2002», voté par le Parlement suisse, il concrétise cette politique, qui obéit à une philosophie d'équilibre entre la production et la protection de l'environnement, sans mettre en danger l'emploi.

#### 3<sup>o</sup> raison:

Cette initiative est caractérisée par sa rigidité et freine le développement de l'industrie agro-alimentaire. Elle compromet aussi gravement la compétitivité de l'agriculture suisse. Elle procède finalement d'une philosophie intégriste.

Il ne faut pas fonctionnariser l'agriculture suisse en faisant des agriculteurs en quelque sorte de simples jardiniers du paysage.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vivement à rejeter cette initiative qui enfermerait l'agriculture suisse dans un carcan et ferait des agriculteurs de simples assistés!

BERNARD COMBY  
Conseiller national

# Redevance poids lourds

La redevance poids lourds transfèrera le trafic marchandise de la route au rail. Elle est une condition pour qu'à l'avenir, le chemin de fer puisse maintenir sa place sur le marché du trafic marchandise. Sans elle, on comptera 1 million de camion en plus par année sur le réseau routier suisse.

La redevance poids lourds protégera la santé de la population. Les maladies du système respiratoire enregistrent une augmentation dramatique à cause de la pollution de l'air. Ce sont en particulier les camions à moteur diesel qui provoquent un tiers des émissions polluantes particulièrement dangereuses.

La redevance poids lourds améliorera la sécurité sur les routes et son introduction contribuera à ce que les marchandises soient transportées par le rail, plus sûr, ce qui diminuera les inutiles

trajets à vide.

La redevance poids lourds créera des emplois dans les chemins de fer et la construction. Les projets d'infrastructures pour les transports publics et privés créeront 30 000 nouveaux emplois dans le domaine de la construction.

La redevance poids lourds occasionnera une charge presque nulle pour les ménages privés. Le mensonge des 500 francs avancé par le lobby des camionneurs, qui veut faire éclater ce projet, a été réfuté depuis longtemps. Sinon, comme il a été calculé, chaque ménage de Suisse devrait consommer en moyenne 3,7 tonnes de marchandises par semaine.

C'est donc notre intérêt de dire oui le 27 septembre.

UNION SYNDICALE  
VALAISANNE

# Agriculture et taxe poids lourds

La situation de l'ensemble de l'économie suisse a tendance à faire oublier totalement le secteur agricole, important pour plusieurs régions de notre pays. L'ensemble de la production agricole, qu'elle soit fruitière, laitière ou viticole est fortement menacée.

C'est pourquoi nous lançons un vibrant appel à tous les partenaires qui, de près ou de loin, sont rattachés à ce secteur de l'économie.

Un appel qui doit être entendu de tous les agriculteurs, car les accords bilatéraux avec l'Union européenne ne dépendent pas de cette votation qui, en finalité est tout simplement la mise en place d'un impôt nouveau sur l'ensemble des contribuables que nous sommes.

Il est faux de dire que cet impôt basé uniquement sur la prétendue contrainte de la politique européenne est nécessaire. Il s'agit là d'un rapport artificiel qui exige une profonde réflexion. La tactique propagandiste utilisée incite le peuple à accepter cette votation pour le financement des NLFA, ceci aux dépens des autres secteurs économiques, qui provoquera à court terme une diminution des emplois.

L'ensemble de l'agriculture déjà victime d'une perte des valeurs de son patrimoine suite à l'acceptation de la nouvelle loi que régit le droit foncier rural subira à nouveau une diminution de ses revenus par l'acceptation d'un nouvel impôt et le peu de valeur de ses biens s'amointrira à nouveau.

Il faut être dupe pour ne pas avoir saisi que face à la concurrence sur l'ensemble des produits agricoles et de leur système de distribution, en particulier ceux subventionnés en provenance de l'étranger et de l'hémisphère Sud, tant pour la vente que pour les frais de transport, en vertu de l'offre et de la demande ne respecte pas les clauses économiques et environnementales.

La situation économique de l'agriculture et de la viticulture actuelle ne permet pas de répercuter ces nouvelles charges liées à l'acceptation de cette loi. Les acheteurs de nos produits ne sont en aucun cas prêts à payer une augmentation du prix de base occasionné par cette nouvelle taxe.

Il est faux de déclarer qu'avec l'augmentation du tonnage, à 40 tonnes, nous pourrions faire des économies dans les coûts des transports étant donné que les fruits et légumes particulièrement ou tout autre bien de consommation conditionné, sont limités par leur volume. Cela représente le 85% des marchandises transportées.

En conclusion, c'est tout simplement un nouvel impôt qui accentuera la diminution des prix à la production. Par conséquent, une seule réponse à ce nouvel impôt pour l'ensemble de l'agriculture, dite NON.

JEAN-MARTIN PHILIPPOZ  
CYRANO VOULLAMOZ

Député  
Pour le Groupe rural  
du district de Martigny

## L'impôt sur l'impôt

Le nouvel impôt routier proportionnel à la distance est vraiment une magnifique trouvaille fiscale. Avec un taux de 1,6 centimes par tonne/kilomètre, en 2001 il rapportera à la Confédération 1150 millions. En 2005, avec 2,5 centimes par tonne/kilomètre, il rapportera 1800 millions. Ce sera alors dix fois plus que la taxe forfaitaire en vigueur actuellement.

Les Suisses en supporteront environ le 75%, le reste étant payé par les étrangers, pour le transit de marchandises.

Cet impôt nouveau sera compris dans le coût des transports et mis ainsi à la charge du consommateur car il n'y a pas de miracle, c'est toujours lui qui supporte. Comme les autres prestations, l'ensemble des frais de transport est soumis à la TVA à 7,5% dès l'année prochaine. Le tour de force remarquable proposé aux citoyens suisses est donc de les alléger d'un impôt sur l'impôt. Car c'est bien comme cela qu'il faut appeler le fait de mettre à la charge des consommateurs suisses la taxe proportionnelle à la distance et en plus la TVA à 7,5% sur cet impôt.

Alors NON à cette entourloupe et retour à l'expéditeur.

PAUL MARET

# REDEVANCE POIDS LOURDS

UN IMPOT DE CONSOMMATION...

## LES EXCLUS DU TRAIN

Il y a en Suisse beaucoup de coins reculés ou haut perchés que le train ne dessert pas. On n'y parvient que par la route, c'est-à-dire en utilisant les moyens de transport visés par la RPLP!

Ces régions subiront lourdement les renchérissements dus au nouvel impôt de consommation!

LE 27 SEPTEMBRE  
VOTEZ ET  
FAITES VOTER

**NON**

## UVAM: 2 NON, 1 OUI

Initiative pour la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite **NON**

L'initiative dite de «rattrapage» rompt l'équilibre trouvé lors de la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS. Elle rend aléatoire des améliorations futures, comme la flexibilisation de la retraite pour tous prévue dans le cadre de la 11<sup>e</sup> révision actuellement en discussion. En augmentant les dépenses de l'AVS de plus de 2,5 milliards de francs en six ans, l'initiative de «rattrapage» charge dangereusement le bateau et hypothèque l'avenir. Des hausses de cotisations, de TVA ou des économies sur les prestations deviennent alors inévitables pour sortir l'AVS des chiffres rouges.

Initiative des petits paysans **NON**

Avec la nouvelle loi sur l'agriculture PA 2002, les principaux buts de l'initiative sont déjà atteints (davantage de place aux forces du marché, paiements directs liés à des critères précis, protection de l'environnement et des animaux). L'initiative veut introduire une garantie de revenu uniquement en faveur de certaines

petites exploitations. Ces «petits» agriculteurs seraient donc par trop favorisés par rapport à d'autres groupes professionnels, ce qui est incompatible avec un régime économique libéral. Il faut dire non à une agriculture de petite dimension qui passerait sous le contrôle de l'Etat.

Taxe poids lourds liée aux prestations (RPLP) **OUI**

La RPLP est un nouvel impôt qui sera supporté par l'ensemble de l'économie. Elle sera durement ressentie en Valais, déjà pénalisé par sa situation géographique. On ne peut cependant ignorer que le produit de cette redevance servira au financement des NLFA. Or, celles-ci constituent un enjeu économique important pour notre canton. Et même si personne ne peut dire en l'état si le tunnel de base du Lötschberg sera construit un jour (son sort est lié à une deuxième votation qui aura lieu en novembre), le Comité de l'UVAM, en recommandant de voter oui, n'a pas voulu prendre le risque de compromettre les chances de cette réalisation.

## NON à l'initiative de dérapage



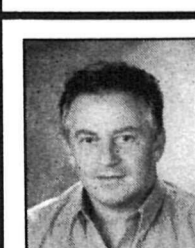
PIERRE NOËL  
JULIEN  
Directeur Bureau  
des Métiers, Sierre

«Comme chacun sait, la situation financière de l'AVS est précaire. En bloquant l'âge de l'AVS des femmes, l'initiative empêche d'autres améliorations souhaitables (p.ex. retraite flexible chez les travailleurs qui ont le plus besoin), tout en chargeant dangereusement les générations futures.»

COMITÉ VALAISAN  
À L'INITIATIVE DE  
DÉRAPAGE.

Comité valaisan «AVS: NON à l'initiative de dérapage», cp 104, 1051 Sion

## NON le 27.9. à l'Initiative contre nature BAUMANN-DENNER.\*



Pour ne pas bloquer le développement de notre agriculture et isoler encore plus les paysans suisses:  
**NON** le 27 septembre.

BERTHOLET Claude  
Président de la Chambre  
Valaisanne d'Agriculture  
Saillon



\*Portant aussi le titre trompeur d'«initiative pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques».

## DOSSIER

Loi sur la police du commerce

## Version au 17 septembre 1998

Art. 48bis

Jeux automatiques  
dans les casinos

Une autorisation d'exploiter peut être délivrée à un casino avec jeux automatiques d'argent lorsque l'établissement est géré

par une société qui est dominée majoritairement par des corporations de droit public et des sociétés de développement et que le casino répond aux prescriptions de la loi fédérale sur les maisons de jeux et à celles de l'ordonnance fédérale concernant l'exploitation des jeux dans

les casinos sans nécessité d'une homologation par la Confédération.

Le canton perçoit un impôt sur les casinos sur le produit brut des jeux. Le produit brut des jeux est constitué par la différence entre les mises des joueurs et les gains de jeux versés.

L'impôt sur le produit brut des jeux sera exigé sur la base des barèmes suivants:

20% du produit brut des jeux			jusqu'à Fr. 5 000 000.-
25% du produit brut des jeux	Fr.	5 000 001.-	jusqu'à Fr. 7 000 000.-
30% du produit brut des jeux	Fr.	7 000 001.-	jusqu'à Fr. 9 000 000.-
35% du produit brut des jeux	Fr.	9 000 001.-	jusqu'à Fr. 11 000 000.-
40% du produit brut des jeux	Fr.	11 000 001.-	jusqu'à Fr. 13 000 000.-
45% du produit brut des jeux	Fr.	13 000 001.-	jusqu'à Fr. 15 000 000.-
50% du produit brut des jeux	Fr.	15 000 001.-	jusqu'à Fr. 17 000 000.-
55% du produit brut des jeux	Fr.	17 000 001.-	jusqu'à Fr. 19 000 000.-
60% du produit brut des jeux	Fr.	19 000 001.-	jusqu'à Fr. 21 000 000.-
65% du produit brut des jeux	Fr.	21 000 001.-	jusqu'à Fr. 23 000 000.-
70% du produit brut des jeux à partir	Fr.	23 000 001.-	

Si plusieurs communes sont intéressées à l'exploitation d'un casino avec jeux automatiques d'argent, elles peuvent conclure pour la gestion de ce casino et pour la répartition de la ristourne de l'impôt une

convention intercommunale qui doit être approuvée par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat fixe l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation, pour assurer le contrôle et édicter les

autres prescriptions nécessaires à l'exécution de cette réglementation sur les casinos. Il veille à assurer une exploitation des jeux sûre et à empêcher la criminalité et le blanchissage de l'argent.

## Commune de Saxon: mécontente

La Commune de Saxon, après avoir pris connaissance de la décision du Grand Conseil, adoptant une nouvelle disposition légale relative à l'imposition du Casino, ne peut que manifester son profond désarroi et son incompréhension devant une telle attitude émanant du Grand Conseil et appuyée par le Conseil d'Etat.

La décision rendue implique, sur la base du chiffre d'affaires réalisé par cet établissement que, dès le 1er janvier 1999, la SA d'Exploitation du Casino se trouvera, à cette date, virtuellement en faillite puisque le taux d'imposition retenu, confiscatoire par ailleurs, aboutira à une perte d'exploitation dépassant de 5 fois le capital action de la Société.

Cette situation aura comme conséquence l'obligation d'examiner la possibilité de maintenir ouvert le Casino de Saxon, lequel compte actuellement sur la collaboration de 60 employés fidèles.

La Commune de Saxon quant à elle, pilier central de l'établissement, constate que les lourdes responsabilités dont elle est chargée, découlant de la loi fédérale et

seil (en contradiction avec la proposition largement majoritaire de la commission).

Ainsi, la Commune de Saxon demandera à ses représentants au sein du Conseil d'Administration de renoncer à leur fonction avec effet au 1er janvier 1999 laissant le soin aux organes étatiques cantonaux de gérer un établissement dont le résultat d'exploitation négatif est d'ores et déjà annoncé et connu.

La Commune de Saxon fera tout son possible, dans la mesure où la fermeture du Casino ne pourra être évitée, pour aider les collaborateurs de l'établissement à trouver de nouvelles solutions pour eux.

Finalement, nous relevons que le canton du Valais assume, en ayant adopté un texte de loi bâclé, une responsabilité capitale dans les graves événements qui pourraient survenir.

Il serait malheureux que le Casino de Saxon, qui a dû fermer au siècle passé suite à un texte fédéral, doive, l'année prochaine, suivre cette même voie sur la base d'une loi cantonale.

Dès le 17 septembre 1998, le Gouvernement valaisan et le Grand Conseil seront interpel-

Répartition des gains  
de Sté d'exploitation Casino SA

Années	Taxes	Rétrocession commune	Casino SA société privée	Fg	Bénéfice impôts*
1996	982 697	98 000	4 064 769	1 583 306	22 170
1997	979 585	98 000	12 442 225	2 707 655	495 014
1998	980 000	98 000	16 663 850	2 870 500	741 309

VALAIS

VITE LU...

26-27 septembre: Premières Journées provençales à Sierre.

— Les 26 et 27 septembre, la Cité du Soleil accueillera en ses murs deux journées tout entières dédiées à la Provence rhodanienne. L'U.G.R. (Union Générale des Rhodaniens, section Valais), présidée par Hilaire Fournier, a décidé de frapper juste et bien !

Pour l'occasion, elle recevra un groupe folklorique, l'Espérance, issu de Saint-Laurent-des-Arbres, près d'Avignon dans le Vaucluse. Samedi, un odoriférant marché original, ainsi que l'artisanat typique et les traditionnels santons accompagneront nos hôtes, riverains du Rhône.

Dans le même lieu, un Relais renommé de la place de Sierre (le Château de Villa), un repas aux saveurs uniques du Midi sera proposé à ceux qui le souhaitent, avec réservation à la clé, si possible...

Samedi et dimanche, tambourins et galoubets, farandoles et chansons, en divers restaurants de la Ville, diront l'amitié scellée entre le petit village provençal et la Cité du Soleil.

**Le prof. Jean-Claude Pont Lauréat du Prix de la Fondation «Divisionnaire F.K. Rünzi».** — Jean-Claude Pont, professeur ordinaire d'histoire et de philosophie des sciences à l'Université de Genève, est le lauréat du prix 1998 de la Fondation «Divisionnaire F.K. Rünzi». En effet, c'est sur lui que le Conseil de cette fondation, actuellement présidée par le conseiller d'Etat Serge Sierro, président du Conseil d'Etat, vient de porter son choix.

Doté d'un montant de 15 000 francs, le prix Rünzi récompense cette année ce professeur valaisan, originaire de St-Luc et de Sierre, pour les mérites qu'il s'est acquis dans la grande majorité des disciplines récompensées par la Fondation et, entre autres choses, pour ses diverses créations dans le domaine de l'astronomie ouvrant ainsi la voie fascinante des planètes à un large public.

La cérémonie de remise du prix se déroulera le 18 septembre, à 17 heures, au Prêlet de la Majorie, dans la Vieille Ville de Sion.

**Cours de tennis pour les Aînés.**

— Un cours de tennis de dix leçons est organisé au Centre CIS Tennis & Squash des Iles, à Sion, les lundis et vendredis de 09h00 à 10 h00, du 19 octobre au 20 novembre.

Renseignements et inscriptions par téléphones auprès de Pro Senectute Valais, Aînés + Sports, Sion, 322 07 41.

**Tombola.** — La Foire du Valais se déroulera du 2 au 11 octobre prochain.

Comme chaque année une grande tombola est mise sur pied. Toutes les personnes (enfants et adultes) désireuses de collaborer à la vente des billets peuvent s'adresser à l'Office du tourisme de Martigny, dès le mercredi 23 à 14 heures.

**Martigny - Gym mamans-enfant.** — Ouverture d'un cours de gym mamananfant (dès 18 mois et jusqu'à 3 ans) le lundi 21 septembre de 15 heures à 15 h 45 à la salle de lutte de Martigny.

Renseignements et inscriptions: Jacquemetaz Chantal, r. d'Oche 14, Martigny. Tél. 027/722 87 24.

**Martigny: Ecole de Hockey.** — Le Mouvement Jeunesse du HC Martigny vous communique qu'il remet sur pied son Ecole de Hockey sur glace.

Tous les garçons nés en 1989 et plus jeunes sont invités à faire partie de cette école.

Une seule condition d'entrée à la participation de cette Ecole de Hockey: l'enfant doit être capable de traverser seul la patinoire sur toute sa longueur. Les inscriptions se prendront directement sur place. Pour plus de renseignements, prière de prendre contact avec: Alain Gay-Crosier 722 79 28 (soir).

Le HC Martigny précise que cet appel s'adresse non seulement aux jeunes de Martigny, mais également à ceux des environs.

Première séance sur glace le samedi 19 septembre 1998 à 13 heures à la patinoire de Martigny.

Venez nombreux et enthousiastes. Mouvement Jeunesse

Hockey-Club Martigny

MARTIGNY

Gymnastique individuelle féminine aux agrès

Finale des championnats suisse



Le comité d'organisation (de gauche à droite): En haut: Michel Guex (technique), Marlyse Collaud (secrétaire), Georges Osensa (subsistance), Christiane Val (prix/tombola), Emile Baggenstoss (FSG). En bas: Sandro Liaci (presse), Georgy Lattion (caissier), Claude Franc (président), Marc-André Pillet (logement). Absents: Jacques Petitpierre (subsistance) et Joseph Spucces (bureau des calculs).

Pour la première fois depuis ses 25 années d'existence, la finale des championnats suisses de gymnastique individuelle féminine aux agrès prendra ses quartiers en terre valaisanne. En effet, les 21 et 22 novembre 98, Martigny accueillera les 120 meilleures gymnastes suisses.

C'est à la société de gymnastique Martigny-Octoduria qu'est revenu l'honneur d'organiser la 25<sup>e</sup> édition de la finale des championnats suisses. Forte de ses 104 ans et de ses nombreuses années d'expérience en matière d'organisation de compétitions, l'Octoduria a mis sur pied, depuis le mois d'avril déjà, un comité d'orga-

nisation alliant expérience et forces nouvelles. Cette équipe, assistée par la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG) et soutenue par la Winterthur Assurance, vient d'entamer sa dernière ligne droite: samedi 5 septembre, à deux mois et demi de ce grand rendez-vous sportif, la salle de gymnastique de Martigny-Ville a subi, avec succès, sa dernière inspection. A cette occasion, Emile Baggenstoss de la FSG s'est déclaré confiant quant à la réussite de la manifestation.

Cet automne, ce seront les 40 meilleures compétitrices des catégories T6, T5 et T4 (sélectionnées lors de la demi-finale) qui s'affronteront dans la «pa-

lestre» octodurienne. Le titre de championne suisse sera décerné à la première du concours général du test 6. Les finales par engin offriront, quant à elles, l'opportunité à chaque gymnaste d'arracher une reconnaissance supplémentaire de son talent.

Fête des agrès par excellence, cette 25<sup>e</sup> finale des championnats suisses ne laissera pas en reste pour autant les amateurs de gymnastique au sens large: en effet, des démonstrations des groupes de l'Octoduria viendront ponctuer le suspens de cette compétition qui s'annonce d'ores et déjà extraordinaire.

MARTIGNY-ENTREMO

On convole

Vive les mariés!

SEMBRANCHER

Samedi passé c'est au son de deux fanfares que Cédric Darbellay et Chantal Reuse ont uni leurs destinées. En effet, Cédric Darbellay, président de la Fédération des Fanfares radicales et socialistes d'Entremont et membre de la Fraternité de Liddes et de l'Avenir de Sembrancher a épousé une autre musicienne, Chantal Reuse de Sembrancher qui, elle, joue le bariton dans la fanfare du Chef-lieu. Une haie d'honneur faite de trompettes et de barytons, puis un défilé à travers les rues du villages, comme il se devait pour ces deux musiciens, a amené tout un chacun à la salle polyvalente pour présenter leurs vœux aux jeunes époux.

Nous souhaitons aux deux jeunes mariés un bonheur en mélodie douce et beaucoup de petits musiciens!

MARTIGNY

Samedi passé, Christian Coppey, conseiller général et nouveau membre du Conseil d'administration du Confédéré, prenait pour épouse Véronique Uster de Lausanne.

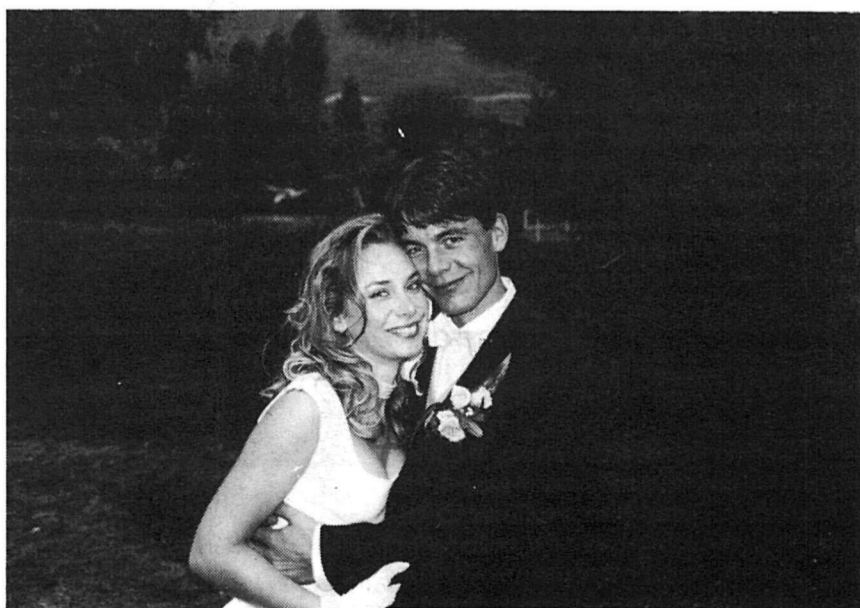
La bénédiction fut donnée à l'église de Martigny-Bourg alors que les jardins de la Fondation Gianadda accueillait une centaine d'invités venus présenter leurs vœux.

Le jeune couple était entouré et félicité par les autorités de la ville, M. Coppey est membre du législatif, et par une foule d'amis. La gerbe de vœux recueillie assurera leur bonheur. Christian et Véronique Coppey sont en ce moment en Afrique pour goûter leurs premiers jours de bonheur.

Le Confédéré présente aux nouveaux mariés ses meilleurs vœux de bonheur.



Cédric et Chantal à la sortie de l'église.



Christian et Véronique Coppey dans les jardins de la Fondation Gianadda.

SUR L'AGENDA

**Grande «Fiesta mexicaine» cette fin de semaine à Martigny.** — Fidèle à sa volonté de contribuer à l'animation de sa ville, l'Hôtel du Parc, à Martigny, a choisi d'organiser cette fin de semaine une grande «Fiesta mexicaine»: vendredi 18 et samedi 19 septembre, chaque fois dès 19 h 30, place à une atmosphère de liesse avec menu typique et le fameux trio mexicain Los Corales, bien connu dans toute la région du Bas-Valais et de l'Est Vaudois. (Réservation: 720 13 13).

**Martigny: cholestérol.** — Dans le cadre d'un cycle de conférences, l'Hôpital Régional de Martigny a le plaisir de vous inviter à la prochaine conférence: «Cholestérol, hypertension, obésité... Comment rester en bonne santé?» par le Dr. Jaccaues Petite, Médecin-chef en médecine interne.

Cette conférence se tiendra le mercredi 23 septembre à 20 heures à la salle de conférences de l'Hôpital Régional de Martigny. L'entrée est libre.

**Sembrancher: désalpe.** — Ce 19 septembre Sembrancher accueillera la désalpe de cinq alpages. Cette journée commencera à 10 heures avec la vente de fromages. Dès 12 h 30 défilé des reines des alpages du Larzey, de Champlong, de la Lettaz, du Lein et du Tronc dans le Vieux Bourg de Sembrancher. Dès 15 h 30 le club d'accordéon Octodéon animera la journée. Un moment fort à ne pas manquer.

**Cinéma.** — Le Corso de Martigny accueillera ce prochain week-end, en première suisse, «l'Homme qui murmurait à l'oreille des chevaux», avec Robert Redford.

**Cinémathèque suisse.** — Le 28 septembre à 20 h 30 au cinéma Casino à Martigny la cinémathèque suisse présente plusieurs films datant du début du siècle. On verra un match de reines à Sion de 1930, la vallée du Lötchenthal, 1916 et d'autres films datant de 1904, 1905.

**Oswald Ruppen au Manoir.** — Le Centre valaisan de l'image et du son présente au Manoir de Martigny le photographe Oswald Ruppen sur le thème «Le Valais en mutation». Le vernissage aura lieu le 19 septembre à 17 heures. L'exposition est ouverte jusqu'au 15 novembre.

**St-Maurice: un office du tourisme.** — La ville de St-Maurice s'est dotée d'un office du tourisme dont l'inauguration aura lieu le 22 septembre.

**Sion: Galerie Isoz.** — La Galerie Isoz accueillera jusqu'au 11 octobre les oeuvres d'Olivier Charle.

**Bagnes: le dernier des Incas.** — L'Atelier du Théâtre de Bagnes présente à la salle Concordia les 18, 19, 25 et 26 septembre à 20 h 30 au Châble, «Le dernier des Incas», un spectacle historique et musical dû à Alexis Giroud.

DECES EN VALAIS

Jules Landry, 82 ans, Martigny; Emma Biselx, 82 ans, Orsières; Edouard Delavy, 82 ans, Monthey; Nelly Wagner, 86 ans, Sion; Marie Léonine Bruchez, 94 ans; Abel Carron-Meillard, 88 ans, Fully; Bertha Fumeaux, 65 ans, Monthey; Yvette Monnet, 57 ans, Vouvry; Jean Evéquo-Gabioud, Sion; Pierre Savioz, 64 ans, Pinsec; Ernest Troillet, 81 ans, Prarreyer; Dominique SigristZanella, 85 ans, Chippis; Camille Bessard, 67 ans, Montana; Arnold Grüber, 73 ans, St-Martin; Nestor Abbet, 76 ans, Martigny-Bourg; Antoine Métrailler, 54 ans, Evolène; Pierre Delaloye, 87 ans, Monthey; Louis Magnenat-Darioly, Vouvry; Nicolas Chevey, 34 ans, Ayent; Nathalie Chevey-Duc, 32 ans, Ayent; Irène Bétrisey-Sidler, 34 ans, Sion; Rosa Main-Rudaz, 90 ans, Chalais; Marie ImohfGiupponi, 84 ans, Sierre; Eva Roduit, 73 ans, Ardon; Aloïs Bittel, 70 ans, Vétroz.